

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016 à 19H

ORDRE DU JOUR

- Détermination des emplacements des points d'apports volontaires pour le verre
- Subvention complémentaire APEFA suite à dissolution de l'Amicale Laïque
- Subvention exceptionnelle Association La p'tite Lilloise
- Décision budgétaire Modificative
- Questions diverses

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter)

BLERVAQUE Véronique	X	MONTOIS Dominique	X
BOTQUIN Aurélie	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Louis	X
DEFLANDRE Sophie	Absente excusée	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	Procuration à Paul DEREIGNAUCOURT	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECKE Alain	Procuration à Louis ROUSSEAU
DEREIGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X
LIEVIN Sophie	X		

Secrétaire de séance : Bénédicte COLLURA,

- Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 4 Juillet 2016

➤ Détermination des emplacements des points d'apports volontaires pour le verre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans l'objectif d'optimiser le coût de la collecte du verre, le Conseil Communautaire a décidé de remplacer la collecte en porte à porte par une collecte par le biais de l'apport volontaire dans des containers collectifs. Chaque Commune est donc amenée à délibérer sur l'implantation souhaitée de ces points d'apport volontaires.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différents lieux de la Commune pressentis pour accueillir les containers concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS d'implanter les containers d'apport volontaire du verre aux endroits ci-dessous désignés :

3 containers enterrés

- AUCH01 - Rue du Pont à la Salle des Fêtes
- AUCH02 - Rue Fichelle au cimetière
- AUCH03 - Rue du Noir Debout face à la borne Le Relais

Il est envisagé, sur la base du volontariat qu'un ou plusieurs Conseillers Municipaux effectue une collecte des verres une fois par mois environ auprès de personnes âgées éprouvant d'importantes difficultés à se déplacer.

➤ Subvention complémentaire APEFA suite à dissolution de l'Amicale Laïque

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Amicale Laïque du Fleuri d'Alcy a été dissoute par décision du Sous-Préfet de DOUAI le 1er juin 2016.

Il conviendrait donc de majorer la subvention 2016 allouée à l'APEFA de 300 €, soit un montant total de subvention de 650€. Cet ajustement budgétaire est sans incidence financière car il s'agit de la réaffectation d'un montant déjà prévu dans le budget primitif au poste « Subventions diverses ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide à l'unanimité d'allouer à l'APEFA une subvention complémentaire de 300€, ce qui porte à un montant total de 650 € la subvention totale de cette association .

➤ Subvention exceptionnelle Association La p'tite Lilloise

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une demande de subvention a été déposée par l' Association La p'tite Lilloise, située 4 Place du Général de Gaulle à Auchy-lez-Orchies, représentée par Elise Madoux et Hélène Podvin, étudiantes à l'ICAM de LILLE, afin de pouvoir participer au rallye 4L Trophy, qui est le plus grand Raid humanitaire étudiant d'Europe.

L'an dernier, ce raid auquel ont participé 1 400 équipages, a permis d'aider plus de 25 000 enfants du sud du Sahara marocain, en apportant des fournitures scolaires et sportives, mais aussi en permettant la mise en place de salles de classes, de blocs sanitaires, ainsi que de nombreux équipements photovoltaïques. Cette action soutient également la Croix Rouge Française et a permis ainsi en 2013 de collecter 12 tonnes de nourriture, ce qui représente plus de 28 500 repas servis

L'octroi d'une subvention à cette association prendra également la forme d'un partenariat : En effet, l'association s'engage à valoriser l'image de la Commune, en apposant sur la voiture participant au rallye un 1 sticker à l'effigie de la Commune, qui la rendra plus visible dans la région, pour une durée d'environ un an, et aussi durant les 2 semaines de raid. L'indication de la Commune partenaire sera également visible sur les affiches de l'association lors de ses manifestations publiques dans la rue ou les centres commerciaux

Le Conseil Municipal, après délibération, Décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 150 € à l'association La p'tite lilloise, tout en souhaitant qu'un retour de l'expérience soit réalisé auprès des enfants des écoles de la Commune.

Cette somme sera prélevée sur l'enveloppe globale allouée à l'article 6574 lors du vote du budget primitif 2016, à la rubrique « Subventions diverses ».

➤ Questions diverses

- Compte Rendu de la réunion du 22 septembre 2016 : « Bilan Été Jeunesse - Enfance »

- Subvention - école du Sacré Cœur

La réglementation concernant les relations entre les Communes et les Écoles privées sous contrat d'association ne prévoit pas de subvention d'investissement, sauf quelques cas particuliers, dans lesquels n'entre pas la demande formulée par l'École, à savoir une subvention pour la mise en place de la clôture.

- Activité de psychomotricité à la Maison du Village

L'école du Sacré-cœur souhaite utiliser les locaux de la Maison du Village, afin d'y effectuer des activités de psychomotricité - Il convient de formaliser les conditions de cette occupation (fréquence - convention pour les conditions d'utilisation par exemple)

- Téléthon :

La Commune propose la gratuité des photocopies couleur devant servir pour l'événement ainsi que celle du nettoyage de la salle des fêtes et de la consommation d'électricité.

La séance est levée à 20h30

Le Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Auchy-lez-Orchies, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Guy SCHRYVE